

## LES AGACEMENTS DU RÉSEAU ANTI-ARNAQUES : ERRATUM FATAL

Cette rubrique se propose de lister les pratiques commerciales qui ont le don d'agacer le **Réseau Anti-Arnaques**.

Nous allons suivre chaque semaine les états d'âme de **Martial**, retraité, consommateur avisé et exigeant, confronté aux promesses publicitaires les plus variées.

**Martial** a attrapé un fou rire ce matin en découvrant au rayon surgelés de son supermarché habituel une affiche « Erratum » :

« *Publicité eronnée dans le journal sur les produits surgelés* ».

Le rédacteur de cet avis maîtrise parfaitement le latin (« erratum » signifiant « erreur ») mais s'est fourvoyé dans les consonnes en oubliant que, tout logiquement, « eronnée » comprenait bien deux fois la lettre « r » mais une seule fois la lettre « n ».

**Martial** tient néanmoins à reconforter l'auteur de cette « coquille. » Comme le disait le célèbre humoriste **Pierre DAC**, « une erreur peut devenir exacte selon que celui qui l'a commise s'est trompé ou non. »



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex ([contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org)).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** ([president@arnaques-infos.org](mailto:president@arnaques-infos.org))